



# TAI CHI CHUAN

## CONVENTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU TAI CHI CHUAN 2023-2024

Entre les soussignés :

- 1) Institut Hacène Ait Aider (IHAA), enregistré auprès de l'URSSAF Midi- Pyrénées sous le numéro de déclaration d'activité N° U31019228565.....  
ET.....
- 2).....

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1/ OBJET DE LA CONVENTION :

- En exécution du présent contrat, IHAA s'engage à organiser la formation intitulée : La formation professionnelle en tai chi chuan

### ARTICLE 2/ NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

- La formation entre dans la catégorie des actions de préparation à la vie professionnelle, d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances.
- Elle a pour objectif de préparer au métier d'enseignant en tai chi chuan
- Elle se déroule sur une période de trois ans, répartie sur trois cycles d'un an à raison de 50 heures par an. Le programme de la formation figure en annexe du présent contrat.
- À l'issue de la formation et après validation des acquis, un certificat sera délivré au stagiaire.

### ARTICLE 3/ DURÉE DE LA CONVENTION

- La présente convention s'applique pendant la durée de la formation, soit du 1 septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024, la formation aura lieu à la salle omnisports 4, 4 avenue Julien Nougouier 31250 Revel pour les dates : 10 septembre 2023, 8 octobre 2023, 5 novembre 2023, 3 décembre 2023, 7 janvier 2024, 4 février 2024, 3 mars 2024, 7 avril 2024, 5 mai 2024, 2 juin 2024.
- Les moyens pédagogiques et techniques comprennent, les cours théoriques, le matériel nécessaire à la pratique, des vidéos au cas où les cours ne peuvent se dérouler en présentiel.

### ARTICLE 4/ DÉLAI DE RÉTRACTATION

- À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.
- Il doit informer l'institut IHAA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne sera exigée au stagiaire

## **ARTICLE 5/ CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

- Le coût pédagogique de la formation est fixé à 700€/an.
- Aucune somme ne sera encaissée avant le délai de rétractation, après ce délai, un premier versement de 210€, non remboursable sera exigé. Cette somme n'exédant pas 30% du prix convenu.
- Le règlement du solde donnera lieu à l'échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation ( 10 chèques de 49€ correspondant aux 10 journées de formation par an. Ces chèques ne seront encaissés qu'après l'accomplissement de chaque stage.

## **ARTICLE 6/ ANNULATION RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

- L'institut se réserve le droit de modifier les dates de la formation.
- Dans le cas d'annulation pour des raisons d'effectif, les sommes versées par le stagiaire lui seront remboursées.
- En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les divers règlements effectués ne seront pas restitués. Toute formation commencée est due intégralement.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par force majeure dûment reconnue, le contrat de formation sera résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.
- Le directeur pédagogique se réserve le droit d'exclure un stagiaire présentant un comportement qu'il juge non adapté au groupe et/ou à ce type de formation.

## **ARTICLE 7.**

- Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire et à utiliser les documents fournis à d'autres fins que celui de sa propre formation.

Signature du stagiaire  
précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature et nom  
du directeur pédagogique

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ..... Prénom.....  
\_\_\_\_\_

Adresse : .....  
.....  
\_\_\_\_\_

Tel : ..... Courriel : .....  
\_\_\_\_\_

## VOS FORMATIONS INITIALES

Pratique du qi gong : non  oui  depuis combien de temps.....

Pratique du tai chi chuan : non  oui  depuis combien de temps.....

Connaissances énergétiques : non  oui  lesquelles.....

QI GONG - TAI CHI CHUAN

## MODALITÉS DE PAIEMENTS

**Tarif formation: 700€/an**  
**210€ à l'inscription et 10 chèques de 49€**  
**libellés à l'ordre de Hacène Ait Aider**  
**correspondant aux 10 journées**  
**à remettre au début de la formation**

**Hacène Ait Aider**  
**12 rue Joux Carrière 31540 St Julia**  
**0683321386**  
**hacene.aa@sfr.fr**  
**www.hacene-aitaider.com**

Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire à remettre en début de formation

Fait à,.....le, .....

Signature,



**Formateur. Hacène Ait Aider.**

*Enseigne les arts martiaux internes et externes depuis 35 ans,  
Qi gong, tai chi chuan, ba gua zhang et vo-vietnam.*

*Il est diplômé de la FFK 5eme Duan, brevet de professeur, BEES  
Membre de la commission des grades FFK*

*Élève de la 7eme génération de l'école de ba gua zhang style Cheng  
Ting Hua, il a travaillé auprès des divers maîtres asiatiques et  
Occidentaux, a séjourné en Chine auprès des maîtres de Wudang  
Champion du monde à taiwan à l'épée style Chen, quatre fois  
Champion d'Europe, en ba gua zhang et tai chi chuan, plusieurs fois  
Champion de France. Il organise des stages nationaux et internationaux,  
Donne des cours et fait des formations (qi gong, tai chi chuan, ba gua zhang)  
Fait du coaching et accompagnement.*

*Praticien en médecine traditionnelle chinoise (acupuncture, pharmacopie, tuina)  
DEA en médecine manuelle (massage thérapeutique).*

*Il s'investit dans la recherche et le développement des arts énergétiques  
afin d'enrichir constamment son enseignement.*